



5 novembre 2009

INFORMATIONS SUR LE PROJET DE DÉMÉNAGEMENT DE LA TOUR MIRABEAU

Le projet de déménagement de la Tour Mirabeau a avancé depuis le dernier CTP Central du début du mois de Juillet (voir notre compte-rendu sur le site www.syntef-cfdt.com)

L'administration a réuni les instances représentatives d'Administration Centrale pour les informer de l'évolution du projet (CHS Central le 13 octobre – CTP Central le 20 octobre)

CHS Central du 13 octobre 2009

Le DAGEMO nous a précisé qu'aucune décision définitive n'était encore prise. En revanche, ne nous leurrons pas, le déménagement est quasiment certain.

Les options en cours

Option 1 : Tour Mirabeau/Javel

Cette option n'a pas la faveur des 3 directeurs ni du cabinet :

- déménagements « en tiroirs » pour réduire la surface actuellement occupée. Les déménagements à tiroirs devraient s'étaler sur 18 mois à 2 ans.
- charges élevées,
- tour vieillissante et non conforme aux normes environnementales etc.

Option 2 : Tour Equateur (Issy les Moulineaux)

Le ministère chargé du travail serait le seul occupant.

Option qui n'a pas non plus la faveur de nos directeurs :

- cet immeuble sera terminé fin décembre 2009 / début janvier 2010,
- des travaux d'aménagement d'espaces (macro et micro zonings) doivent être réalisés avant que nous puissions l'occuper
- Il faudrait donc payer un loyer pendant 6 mois sans l'occuper.

Option 3 : Tour FARMAN (72/76 rue Henri Farman - Paris 15ème - de l'autre côté du périphérique)

Nous partagerions cet immeuble avec d'autres occupants.

C'est cette solution qui a la préférence des 3 directeurs et du cabinet :

- le loyer est moins élevé que dans la tour Equateur.
- le bâtiment devrait être livré courant juin
- le calendrier des opérations de macro et micro zonings se cale bien avec cette date de livraison.

La décision n'est pas encore prise car les négociations avec Farman ne sont pas encore abouties. Elles sont toujours en cours : un contrat de « négociation exclusive » devrait être signé dans les prochains jours avec le bailleur. Et le Dagemo a bon espoir de faire évoluer l'offre dans cette phase de négociation (celle-ci peut durer 2 mois et demi, soit jusqu'à la fin décembre).

Si la négociation n'aboutissait pas nous resterions Tour Mirabeau (mais le Dagemo nous a précisé que nous n'y resterions probablement pas pour longtemps - bail de 3 ans au maximum...)

Conséquences pour les agents du fort probable déménagement :

Actuellement, le temps de transport moyen est de 42 minutes (il s'agit bien d'un temps MOYEN)

Le déménagement aurait pour conséquence une « *légère dégradation du temps de transport* » (dixit le Dagemo) en moyenne de 4 à 5 mn d'après les calculs faits avec le logiciel utilisé par la DAGEMO (on parle toujours d'un temps MOYEN : certains agents verront leur temps de transport diminué, d'autres, beaucoup plus nombreux - 85% - le verront augmenter. 5% des agents pourront même avoir entre 16 à 30 mn de temps de trajet supplémentaire).

Quels sont les transports en commun desservant le site Farman ?

La station de RER ISSY VAL DE SEINE à environ 700 mètres à pieds du site.

La ligne de tramway T2 (qui ira de La Défense à la Porte de Versailles fin 2009) avec une station au pied de l'immeuble

Le nombre de m2 par agent fixé à 12 (surface utile nette) n'est pas négociable (critères France Domaine)

Le nombre de bureaux individuels n'est pas négociable non plus et est fixé à 19%.

Le déménagement serait prévu dans le courant de l'été 2010.

En dépit de la demande syndicale, aucune assemblée générale commune du personnel n'est envisagée par la hiérarchie.

CTP central du 20 octobre 2009

Le mardi 20 octobre 2009 le CTP central était réuni avec à l'ordre du jour, à nouveau (réglementation oblige), un point sur le déménagement.

Peu d'infos complémentaires nous ont été communiquées depuis le CHS de la semaine dernière.

Le projet de déménagement sur le site « Farman » est confirmé. Le contrat d'exclusivité a été signé. Il nous lie au bailleur pour une durée de 3 mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin décembre.

Quelques informations supplémentaires nous ont été données sur le fait que la Tour Mirabeau ne soit pas retenue par les 3 directeurs et le cabinet : deux nouveaux arguments ont été avancés, la non-conformité aux normes « pandémie grippale » (recyclage de l'air déficient – 1/3 de la climatisation et/ou du chauffage devrait être arrêté) – non conformité également avec les normes « crue de la Seine » (la Tour Mirabeau devrait être alors évacuée... !).

Le Dagemo a précisé que « *le pire a été évité* » (sic) : déménagement pour la Plaine Saint-Denis ou La Défense.

Calendrier :

Négociations avec Farman jusqu'à fin décembre (le Dagemo espère aboutir fin novembre/début décembre)

En parallèle, et d'ici la mi-décembre, la société AOS (prestataire retenu pour assister l'administration dans les travaux de macro et micro aménagements) va travailler sur les définitions techniques (macro) : définition de l'occupation des espaces.

2 hypothèses :

1 – Les négociations avec Farman aboutissent :

- bail signé fin 2009 au plus tard
- dès cet automne début des discussions sur les options de micro-aménagements (hypothèses de cloisonnement – l'option « open-space » n'a pas la faveur de la direction – cloisons opaques ou transparentes – emplacement des prises électriques et des câblages, etc.)
- dans le courant de l'hiver discussions au sein de chaque direction, bureau par bureau sur les micro-aménagements. Cette étape doit être terminée fin mars.
- d'avril à juin 2010, travaux d'aménagement des locaux (cloisons etc.)
- livraison du bâtiment fin juin 2010
- on déménage courant été 2010

Petite précision : l'administration ne dispose d'aucun budget pour réaliser les travaux d'aménagement de la nouvelle implantation. Ceux-ci sont évalués à environ 10 millions d'euros. La négociation en cours prévoit que ces travaux soient pris en charge par le bailleur, et soient financés en « surloyer » pendant les premières années du bail.

2 – Les négociations n'ont pas abouti :

- Nous restons Tour Mirabeau (probablement pour un temps limité – bail de 3 ans maximum).
- Obligation de resserrement des locaux (2 plateaux sont à rendre – on passe de 18000 m2 environ à 14500 m2).
- Déménagements « en tiroir » pendant une durée de 18 mois à deux ans.
- Chaque agent sera donc amené à déménager deux fois pendant cette période.

Cette option n'a pas la préférence de nos directeurs.

Quelles négociations et discussions possibles pour les agents ?

Non négociable : 12m2 par agent (en moyenne) – 19% de bureaux individuels.

Les bureaux individuels seront de 3 tailles différentes (ceux des directeurs ne seront sans doute pas les plus petits...)

Les bureaux collectifs pourront être de 2, 4 ou même 8 personnes.

Il est prévu, courant novembre, la constitution de 2 « panels » de 15 agents chacun, sélectionnés par les directions. Les 3 directions seront représentées dans ces groupes, ainsi que les différentes catégories.

Ces groupes se verront présenter les grands éléments de discussion sur une période de deux fois deux jours (savoir qui va où – avec quel type de mobilier – etc.) L'encadrement supérieur sera exclu de ces groupes.

Le chef de projet (Daniel Ratier a été nommé chef de projet pour les 8 mois à venir), les directeurs et le CODIR commun en feront l'analyse et la restitution.

Il y aura deux types de négociations : une « verticale » par direction, l'autre « transversale », menée par la Dagemo.

Des assemblées générales des agents sont prévues par Direction. Celle de la Dagemo interviendra cet automne.

Nous avons demandé à l'administration qu'elle diffuse un questionnaire aux agents pour leur permettre de s'exprimer sur les points clés.

Cette demande a reçu un accueil favorable. Il est envisagé un site de dialogue (questions/réponses) sur l'intranet.

Nous avons également demandé que des visites sur place soient organisées pour les agents.

La CFDT a demandé que des discussions de fond sur le télétravail soient engagées avec les organisations syndicales et qu'un travail approfondi d'analyse des possibilités et des contraintes apportées par celui-ci soit mené.

Le Dagemo n'est pas opposé à ce travail, mais dans l'immédiat nous a dit avoir « *un objectif modeste mais déterminé* ». Il souhaite passer de 0,7% des effectifs en télétravail actuellement au ministère à 2% qui est la moyenne dans les administrations.

Nous avons également demandé la remise à plat de tous les Règlements Intérieurs Locaux (RIL) sur l'aménagement du temps de travail. L'administration y est favorable.

Le power-point qui nous a été présenté lors des CHS et CTP est en ligne sur notre site.